

Présentation du système de cotation de l'EPCI X

Liste des 35 critères retenus (16 obligatoires, 15 facultatifs, 3 locaux et 1 pièces justificatives)

Selection des critères et pondération validées en conférence intercommunale du logement du XX mars 2022.

		Critères retenus	Pondération (hors mutations)	Pondération (mutations)
Critères obligatoires	Informations générales	DALO	1 000	1 000
		1er quartile	350	350
	Composition du foyer	Personne en situation de handicap	350	350
	Situation professionnelle	A vécu une période de chômage de longue durée	100	100
		Appartement de coordination thérapeutique	250	
	Situation actuelle	Logement indigne	350	350
		Logement non décent avec au moins un mineur	150	150
		Sur occupation avec au moins un mineur	150	150
		Personnes dépourvues de logement et d'hébergement	350	
		Personnes hébergées par des tiers	150	
		Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition	350	
		En procédure d'expulsion sans relogement	100	
		Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	950	950
		Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords	950	950
		Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	950	950
Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme		950	950	
Critères facultatifs		Informations générales	Ancienneté de la demande	5
	Travaille dans l'EPCI		50	50
	Habite dans la commune		5	5
	Composition du foyer	Divorce ou séparation	25	25
		Naissance attendue dans un logement trop petit	15	15
		Personnes âgées en difficulté financière dans un trop grand logement	25	25
		Personnes âgées dans un logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	50	50
	Situation professionnelle	CDD / intérim	50	50
		Etudiant / apprentis	50	50
		Assistant familial ou maternel à son domicile	5	5
	Situation actuelle	Sur occupation (surface)	5	5
		Taux d'effort élevé (> 45%)	50	50
		Logement bientôt démoli	50	50
		Logement éloigné du lieu de travail	50	50
		Changement du lieu de travail	50	50
Critères locaux	-	1- Personne victime de violence dans son logement (hors violences conjugales)	350	350
	-	2- Parent isolé en activité avec enfant à charge à résidence	150	150
	-	3- Refus d'une proposition de logement adapté à la demande	-50	-50
Critère pièces justificatives	-	Option 2 retenue : Les points sont accordés au critère en fonction des informations du Cerfa et de la validité des pièces justificatives nécessaires à l'instruction : cela signifie qu'en absence des pièces nécessaires, le critère n'ajoute pas de points à la cotation.	-	-